Un lien naturel
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan

ORDONNANCE COLLECTIVE

CULTURE D'EXPECTORATIONS	INHALO – 01

Référence à un(e) : ☐ **Méthode de soins** ☐ **Règle de soins**
Titre : _____

Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) :
- Inhalothérapeutes

Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée :
- Clients inscrits au suivi systématique de clientèle MPOC et suivis par un médecin traitant.

Activités réservées :
- Contribuer à l'évaluation de la fonction cardiorespiratoire à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.
- Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance.

Indication

- Identification des bactéries pathogènes afin de déterminer l'orientation du traitement médical.

Condition

- Aucune amélioration des symptômes de surinfection bronchique après 5 jours de prise d'antibiotiques;

  ou

- Récidive d'au moins deux symptômes de surinfection bronchique à l'intérieur de 30 jours suivant la dernière dose d'antibiotiques;
  * Symptômes : 1- Dyspnée augmentée
    2- Expectorations augmentées
    3- Purulence des expectorations

Limites / Orientation vers le médecin

- Ne pas faire si le client n'a pas de médecin traitant, omnipraticien ou pneumologue.

Directives

- Procéder à la culture des expectorations.
- L'inhalothérapeute avise le médecin traitant qu'une culture des expectorations a été faite à son nom en lui faisant parvenir une copie de la requête.

Adopté par le CMDP : _____
Rémi Grandisson, président du CMDP

Validé par la DSSOS-SI : _____
Chantal Carignan

Date d'entrée en vigueur : 2008-04-21 Date de révision : _____